

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 57

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de groupement de commande pour la réalisation des travaux d'entretien des arbres et pour les prestations de fauchage

Les marchés d'élagage et de fauchage du groupement de commande composé de la commune de Quimper, de Quimper Bretagne Occidentale et du Sivalodet (années 2020 / 2023) arrivent à échéance. Afin de pouvoir renouveler les marchés, il est proposé la création d'un groupement de commande dont les modalités de fonctionnement sont établies par convention.

Les neuf lots du marché d'élagage et de fauchage conclus par le groupement de commande actuel « ville de Quimper / Quimper Communauté / Sivalodet » arrivent à échéance le 31 décembre 2023 :

- Lot 1 pour l'entretien des arbres d'alignement, de parcs et de talus ;
- Lot 2 pour l'entretien des boisements urbains ;
- Lot 3 pour les travaux d'abattage d'arbres mécanisés ;
- Lot 4 pour la pose de fils de clôtures ;
- Lot 5 pour les travaux en traction animale ;
- Lot 6 pour l'entretien des terrains par fauchage manuel ;
- Lot 7 pour l'entretien des terrains par fauchage mécanique ;
- Lot 8 pour l'entretien et l'exploitation de boisements de protection de captage d'eau ;
- Lot 9 pour l'entretien de plantations forestières et prairies de protection de captage d'eau.

Afin de permettre à la Ville de Quimper, à Quimper Bretagne Occidentale et au Sivalodet de publier une ou des consultations communes pour la réalisation des travaux d'élagage d'une part et des prestations de fauchage d'autre part et ainsi bénéficier de conditions économiques plus avantageuses, il est proposé que les trois personnes publiques créent un groupement de commandes en application des articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique et L5211-4-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales pour les travaux d'entretien des arbres et pour les prestations de fauchage.

Les marchés seront constitués comme suit :

- l'un pour les travaux d'entretien des arbres , constitué des lots suivants :
 - Lot 1 pour l'entretien des arbres d'alignement
 - Lot 2 pour l'entretien des boisements
 - Lot 3 pour la traction animale
- l'autre pour les prestations de fauchage :
 - Lot 1 pour le fauchage manuel
 - Lot 2 pour le fauchage mécanique

Les lots 4, 8 et 9 ne sont pas concernés par le groupement de commande.

Une convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Ville de Quimper comme coordonnateur du groupement. Ce dernier est chargé d'établir les cahiers des charges, d'organiser les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier les marchés publics, d'établir, signer et notifier les avenants éventuels.

Chaque membre du groupement s'engage à prendre en charge la part des prestations qui lui incombe.

La commission d'appel d'offres sera celle de la Ville de Quimper.

La convention sera conclue pour une durée de 4 ans à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de constituer un groupement de commandes avec Quimper Bretagne Occidentale et le Sivalodet pour les travaux d'entretien des arbres et pour les prestations de fauchage ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention constitutive des groupements de commandes désignant la commune de Quimper comme coordonnateur.